



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUILLET 2022 A 18H00
Salle Molière – Place Germain OLLIER

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX - URBANISME

- 1 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ADMINISTRATION GENERALE

- 2 DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

* Décisions prises en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales